

Rapport d'activités annuel

Le présent rapport d'activités a été produit par le Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque et fait suite à la mise en œuvre de la première génération de schéma de couverture de risques qui a été adopté par le conseil en 2010.

Il a été réalisé conformément à la Loi sur la sécurité incendie, article 35, qui demande à chaque autorité locale et régionale de produire un rapport faisant état des actions prévues au schéma de couverture de risques. Dans le cas de l'agglomération de La Tuque, c'est la Ville de La Tuque qui assure la sécurité incendie de toutes municipalités en faisant partie, à savoir la ville de La Tuque, incluant les secteurs de La Croche et Parent, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité du Lac-Édouard. Le Service de sécurité incendie est une compétence d'agglomération.

Coordonnées du directeur

Serge Buisson

Directeur

Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque

Téléphone : 819 523-9797, poste 4241

Télécopieur : 819 523-9525

Courriel : sbuisson@ville.latuque.qc.ca

Application et compilation

Alexandre Bilodeau, t.p.i.

Capitaine à la prévention

Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque

Téléphone : 819 523-9797, poste 4245

Télécopieur : 819 523-9525

Courriel : abilodeau@ville.latuque.qc.ca

Collaboration

André Vézina

Chef division aux opérations

Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque

Téléphone : 819 523-9797, poste 4242

Télécopieur : 819 523-9525

Courriel : avezina@ville.latuque.qc.ca

Correction linguistique

Josée Bilodeau

Secrétaire-commis

Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque

Téléphone : 819 523-9797

Télécopieur : 819 523-9525

Courriel : incendie@ville.latuque.qc.ca

Introduction

Ce rapport d'activités annuel contient les actions établies selon le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques. Comme stipulé dans la Loi sur la sécurité incendie, les projets en matière de sécurité incendie pour l'année 7 doivent être inclus dans ce rapport considérant que le Service de sécurité incendie travaille à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques révisé. Les actions et engagements prévus dans le schéma actuellement en vigueur sont maintenus et bonifiés jusqu'à ce que nous puissions présenter au ministère de la Sécurité publique, la version révisée du schéma qui est prévue cette année (2018).

Le rapport présente un tableau qui précise le pourcentage de réalisation, la justification et la prévision des actions du schéma. Vous trouverez en annexe, une liste d'indicateurs de performance déterminés par le ministère de la Sécurité publique sous forme de tableau.

Une fois adopté par résolution du conseil d'agglomération de La Tuque, une copie du rapport est envoyée au ministère de la Sécurité publique.

Il faut se rappeler que La Loi sur la sécurité incendie et les orientations ministérielles qui en découlent ont engendré deux défis à atteindre soit : réduire de façon significative les préjudices attribuables à l'incendie, et ce, autant sur le plan des pertes humaines et matérielles et accroître l'efficacité des organisations publiques responsables de la sécurité incendie par l'optimisation des ressources humaines, matérielles, financières, informationnelles et l'adoption en premier recours d'approches préventives.

Bilan des actions prévues au protocole pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et pourcentage de réalisation pour l'an 7.

GÉNÉRAL	
<p>ACTION # 41 :</p> <p>Créer un comité afin de s'assurer que les actions prévues au schéma seront réalisées par le SSIALT et les municipalités participantes selon les échéanciers.</p>	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le comité de sécurité incendie est créé et constitué des élus et administrateurs de chaque municipalité et secteur. ➤ Les autorités responsables sont l'agglomération, les municipalités de La Bostonnais, Lac-Édouard et Ville de La Tuque. ➤ Les membres du conseil de l'agglomération s'assurent lors des séances du conseil que les actions prévues sont respectées. 	100
<p>ACTION # 1 :</p> <p>Constituer le Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque par l'adoption d'un règlement.</p>	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un règlement constituant le Service est déjà existant depuis 2002, il a été évalué, un projet de mise à jour est en cours. ➤ Suite à une restructuration du personnel du Service de sécurité incendie en 2016, un nouvel organigramme sera proposé et à partir de cela, le règlement constituant le SSI sera élaboré. ➤ Un projet de règlement est créé, celui-ci fera l'objet d'une analyse et ensuite sera présenté au conseil pour adoption, le processus suivra son cours jusqu'à terminaison. 	100
<p>ACTION # 42 :</p> <p>Rédiger un rapport d'activités pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année, selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie par l'autorité régionale.</p>	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un rapport annuel est rédigé pour résumer l'ensemble des objectifs prescrits au schéma. 	100

RESSOURCES HUMAINES	
<p>ACTION #3 :</p> <p>Mettre à la disposition du SSIALT, et l'ensemble des municipalités, un technicien en prévention des incendies qualifié à temps régulier.</p>	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisée à l'année 1 du schéma. Cette fonction est à maintenir en fonction. ➤ Cette fonction a été comblée par M. Alexandre Bilodeau, capitaine à la prévention, M. Bilodeau est entré en fonction le 4 avril 2011 à temps régulier. ➤ Ce dernier est responsable de l'ensemble des programmes relatifs à la prévention, entre autres : l'inspection des risques plus élevés, l'analyse des incidents (enquête), le programme d'inspection et vérification des avertisseurs de fumée, l'éducation du public, la réglementation, les exercices d'évacuation, service-conseil et formation des entreprises en prévention. Il est également responsable du schéma de couverture de risques, du comité de santé-sécurité, de l'équipe spécialisée en enquête incendie ainsi que du développement et du maintien de la division prévention et de certains mandats en sécurité civile, notamment le CCGRT. 	100
<p>ACTION # 4 :</p> <p>Mettre en place un programme de recrutement de manière à maintenir un nombre minimal de pompiers par caserne.</p>	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le processus d'embauche respecte l'ensemble des règles en dotation. ➤ Nous maintenons la collaboration avec la Direction des ressources humaines dans l'embauche du personnel. ➤ En prévision, nous allons continuer d'assurer un nombre satisfaisant de pompiers dans l'organisation en revoyant notre programme de recrutement afin qu'il soit adapté aux technologies et à la réalité d'aujourd'hui. 	100
<p>ACTION #5 :</p> <p>Maintenir le programme de formation et l'entente avec l'École nationale des pompiers (ENPQ) afin que tout le personnel ait la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement.</p>	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le SSIALT a dispensé de la formation <i>Pompier 1 - Section 2</i> aux pompiers qui sont dans le processus d'obtention. Par la suite, nous avons procédé à la création ainsi qu'à la mise à niveau des spécialités de sauvetage vertical, nautique et sur glace, le tout en conformité avec le MELS. ➤ Il est prévu que les pompiers poursuivent la formation afin de compléter le programme. La désignation des tâches est respectée selon les exigences de l'ENPQ. 	100

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous nous assurons du maintien des compétences dans l'organisation en continu, année après année. Conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie. <p style="color: red;">➔ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans les tableaux A.4 et A.5 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	
<p>ACTION #6 :</p> <p>Mettre en place une équipe pour la recherche des causes et circonstances des incendies afin de couvrir tout le territoire et s'assurer de maintenir à jour la formation.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de l'équipe spécialisée en recherche de la cause et des circonstances d'un incendie, formée de 3 lieutenants, 6 techniciens en prévention des incendies, 1 pompier et 1 capitaine à la prévention responsable de l'équipe. ➤ Organisation et mise en place de l'équipe spécialisée en RCCI et y compris les documents, outils de travail, etc., en respectant les règles de l'art décrites dans la norme NFPA 921. ➤ Un programme de maintien des compétences et de formation interne et externe ainsi que de pointage d'expérience est mis en place afin d'encourager les membres. ➤ Des rencontres d'équipes ont lieu chaque année, en continu, pour les mises à jour des connaissances, des outils et des procédures. 	<p>100</p>
<p>ACTION #7 :</p> <p>Mettre en place un système de contrôle de la disponibilité des effectifs afin d'assurer en tout temps la présence d'un certain nombre de pompiers sur le territoire.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tableau des présences est mis à la disponibilité des pompiers dans la caserne. ➤ Des rappels sont souvent faits auprès du personnel pour rappeler l'importance de l'utilisation du tableau. 	<p>100</p>
<p>ACTION #8 :</p> <p>Mettre en place un programme uniformisé d'entraînement mensuel pour tous les effectifs, inspiré de la norme NFPA 1500, du guide de l'ENPQ et d'un canevas.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un programme d'entraînement rigoureux pour les pompiers est en place dans toutes les casernes sur le territoire. Ce programme s'inspire des normes en vigueur et des canevas de l'ENPQ et de l'IPIQ. ➤ LE SSIALT a procédé à plus de 60 heures d'entraînement incendie incluant les spécialités, le tout, basé sur un calendrier d'entraînement annuel. 	<p>100</p>

ACTION #9 : Maintenir le comité de santé-sécurité au travail.	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comme prévu au calendrier, le comité a tenu quatre rencontres annuellement pour améliorer l'aspect santé-sécurité à l'ensemble du personnel des quatre casernes. ➤ Des améliorations physiques, ergonomiques, matérielles et administratives sont continuellement mises en place pour améliorer la santé et la sécurité des effectifs et réduire les risques d'accident. ➤ Un programme de maintien des compétences a été mis en place afin de maintenir la compétence de l'ensemble du personnel. ➤ Les statistiques d'accidents et « passés proches » sont constamment analysées afin de mettre en place des mesures préventives lorsque nécessaire. ➤ Les rapports émis par la CNESST sont également analysés pour corriger, s'il y a lieu, des lacunes qui seraient susceptibles de présenter des accidents. ➤ Les dossiers de l'APSAM sont aussi analysés afin d'optimiser certains points SST (notamment en matière de prévention des cancers). 	100

RESSOURCES MATÉRIELLES	
ACTION #10 : Améliorer l'aménagement de la caserne de La Croche et, le cas échéant, y prévoir de l'espace additionnel pour faciliter le rangement des véhicules et des équipements selon les normes en vigueur.	% réalisation
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La municipalité a procédé à la construction d'une caserne neuve. ➤ La municipalité s'est munie d'un bâtiment neuf destiné à la protection incendie du secteur de La Croche. Ce bâtiment est intégré au programme d'entretien des infrastructures municipales. 	100

<p>ACTION #12 :</p> <p>Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises et, le cas échéant, à une attestation de performance ULC.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les essais annuels ont été effectués par les laboratoires UL (performance des pompes), ces derniers ont remis les rapports de vérification des équipements. ➤ Le SSIALT a mandaté UL pour les essais des véhicules par les Laboratoires UL inc. afin de les rendre conformes à la norme UL. Plusieurs correctifs ont été complétés. ➤ Les attestations ont été reçues. <p>⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans le tableau A.6 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	<p style="text-align: center;">100</p>
<p>ACTION #13 :</p> <p>Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les résultats des inspections, aucune mesure n'est nécessaire. ➤ Le camion-citerne des Travaux publics a été modifié pour répondre adéquatement à la mesure palliative pour l'alimentation en eau. Une procédure a même été établie avec les TP pour optimiser l'efficacité en cas de besoin du camion-citerne. 	<p style="text-align: center;">100</p>
<p>ACTION #14 :</p> <p>Mettre en place un programme de remplacement des véhicules d'intervention et des pompes portatives et maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du guide produit par le MSP.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme d'entretien et d'inspection des équipements relatifs à l'eau et roulants est compris dans la planification des activités de caserne dans un calendrier annuel. Tous les ans, des techniciens spécialisés procèdent aux tests de rendement. ➤ La municipalité a mis en place un plan triennal d'immobilisation et de remplacement des véhicules pour la caserne #3 (pompe) et la caserne #4 (citerne). 	<p style="text-align: center;">100</p>

<p>ACTION #15 :</p> <p>Évaluer la possibilité d'obtenir l'attestation de performance ou de conformité ULC pour les véhicules d'intervention qui ne sont pas reconnus.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les véhicules visés ont obtenu leur attestation. <p>⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans le tableau A.7 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	<p>100</p>
<p>ACTION #16 :</p> <p>Procéder à l'acquisition d'une autopompe-citerne munie d'un système de mousse à air comprimé (SMAC), selon le guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention en vigueur.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les plans et devis ainsi que l'appel d'offres sont terminés. ➤ L'adjudication a été donnée par le conseil à la compagnie Carl Thibault, la livraison est prévue en juin 2016. ➤ Le véhicule a été livré avec le système à mousse FoamPro le 1^{er} juin 2016, il est opérationnel depuis ce temps. 	<p>100</p>
<p>ACTION #17 :</p> <p>Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des équipements d'intervention en s'inspirant des normes applicables ou du manufacturier.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'achat des équipements de remplacement s'effectue dans une analyse et prévision budgétaire annuelle. De plus, plusieurs équipements se retrouvent dans un plan triennal d'immobilisation. ➤ Nous allons maintenir ce programme et évaluer les besoins selon les exigences du milieu. 	<p>100</p>
<p>ACTION #18 :</p> <p>Procéder à l'acquisition ou au remplacement des équipements identifiés au tableau 22.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'achat des détecteurs quatre gaz a été réalisé. ➤ Maintenir les achats d'équipement + EPI selon les normes en vigueur en continu. <p>⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans les tableaux A.11, A.12 et A.13 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	<p>100</p>

<p>ACTION #35 :</p> <p>Faire certifier les véhicules avec pompe intégrée ne détenant pas de plaque ULC d'origine afin de respecter le guide produit par le MSP.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Service a procédé aux essais UL des véhicules. ➤ Tous les véhicules prévus ont été attestés. <p>⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans le tableau A.7 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	<p>100</p>

DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES	
<p>ACTION #11 :</p> <p>Mobiliser dès l'appel initial les véhicules et le personnel requis à l'aide du système de gestion en sécurité incendie. Mobiliser la caserne 2 de La Croche, advenant une problématique d'accès, dans le P.U. du secteur La Tuque dû au passage d'un train.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 539 protocoles de recommandations ont été adaptés sur l'ensemble du territoire. L'implantation des protocoles permet de mobiliser les ressources, dès l'appel initial, selon les catégories de risques et niveaux d'alarme requis dans le respect du PMO. ➤ Nous comptons maintenir à jour les protocoles à l'aide du logiciel de gestion, selon les besoins du Service et dans le respect du SCR. ➤ La problématique d'accès dans le périmètre urbain de La Tuque dû au passage d'un train qui divisait la ville en deux parties n'est plus, depuis la construction de la nouvelle voie de contournement qui nous permet d'accéder à l'ensemble du territoire. 	<p>100</p>
<p>ACTION #25 :</p> <p>Analyser les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du guide des opérations, et ce, dès l'appel initial.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisée en novembre 2010 et complétée en janvier 2011 avec l'acquisition d'un logiciel de gestion (Target 9-1-1). Ce logiciel permet d'être en lien avec la centrale de répartition CLR dans une répartition assistée par ordinateur (RAO). ➤ Nous allons maintenir et mettre à jour les protocoles à l'aide de Target 9-1-1, selon les besoins du service. 	<p>100</p>

ALIMENTATION EN EAU	
<p>ACTION #19 :</p> <p>Élaborer et mettre en place un programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entretien du réseau d'eau fait partie intégrante de la planification annuelle du département du Service technique. De plus, il est prévu dans le plan triennal, le changement d'un nombre récurrent par année de bornes d'incendie. ➤ Une méthode est en analyse pour la codification des bornes d'incendie selon NFPA 291. ➤ Une codification des bornes a été effectuée suite à des modifications du réseau qui est plus performant. 	<p>100</p>
<p>ACTION #20 :</p> <p>Informez régulièrement le SSI sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettez à sa disposition une carte à jour des réseaux.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Travaux publics nous avisent systématiquement lorsqu'il y a des réparations, modifications ou autres actions qui pourraient perturber l'efficacité ou l'accessibilité du réseau. ➤ Lorsqu'il y a une borne inaccessible, nous l'identifions sur une carte dans la caserne afin de prévoir un plan B en cas d'incendie dans ce secteur. ➤ En prévision, nous allons maintenir ce système en fonction. 	<p>100</p>
<p>ACTION #21 :</p> <p>Appliquez des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante comme l'envoi, dès l'appel initial, de deux camions-citernes avec la force de frappe, le déploiement de pompes portatives et accentuez la prévention.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les protocoles en place, dès l'alerte initiale, l'unité 602 de la caserne #2 (La Croche) est mobilisée selon la couverture de protection optimisée du SCR. ➤ Le camion-citerne de la Ville est mobilisé selon les besoins (véhicule non homologué ULC). ➤ Nous allons maintenir cette directive. Il est à noter que le camion-citerne a subi des modifications afin de le rendre plus performant au niveau des deux chutes de vidange ainsi que de son conduit de remplissage. 	<p>100</p>

<p>ACTION #22 :</p> <p>Élaborer et mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps, inspiré de la norme NFPA 1142.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous avons 6 bornes sèches, stratégiquement installées sur le territoire. ➤ Ces bornes sont inspectées annuellement selon les normes en vigueur. ➤ De plus, à La Bostonnais, un emplacement a été aménagé afin de faciliter le ravitaillement des citernes. ➤ Nous allons maintenir ce programme et nous doter d'une liste de vérification inspirée des normes. 	<p>100</p>
<p>ACTION #34 :</p> <p>Aménager des bornes sèches selon un programme établi (tableau 25).</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place d'une nouvelle borne sèche dans le secteur du Beaumont, Lac-Édouard et La Croche, afin d'optimiser l'alimentation en eau dans ces secteurs ruraux. ➤ La municipalité a procédé à la mise en place d'une nouvelle borne sèche dans le secteur urbain de La Croche en 2015 et dans le secteur de Lac-Édouard en 2016. ➤ Suite à la demande de modification des échéances, l'étude se poursuit pour l'aménagement de la borne située au secteur Beaumont. ➤ Plusieurs scénarios ont été analysés pour l'emplacement et le type d'installation, le choix s'est arrêté sur l'installation d'un réservoir souterrain conforme à la norme et est planifié pour 2019. <p>⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans le tableau A.14 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	<p>80%</p>

<p>COMMUNICATION</p>	
<p>ACTION #23 :</p> <p>S'assurer d'obtenir du centre des appels d'urgence 9-1-1 un service répondant à la majorité des critères de la norme NFPA 1221 et ceux du règlement du gouvernement du Québec.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous sommes reliés par contrat, avec le centre d'appels d'urgence CLR en répartition primaire et secondaire. ➤ Nous allons maintenir l'entente avec le centre d'appels d'urgence. 	<p>100</p>

<p>ACTION #24 :</p> <p>Mettre à la disposition une fréquence tactique de communication utilisée par les effectifs du SSIALT, lors du déploiement des équipes.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Service détient plusieurs fréquences radio permettant d'optimiser la communication dans divers scénarios possibles correspondant à nos besoins. ➤ Nous allons maintenir les licences des fréquences radio fournies par Industrie Canada. 	<p style="text-align: center;">100</p>
<p>ACTION #26 :</p> <p>Informé le SSIALT des mises à jour par toutes les municipalités de la classification des risques présents sur le territoire.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le logiciel de gestion est relié à chaque rôle d'évaluation municipal. Il est possible d'exporter ces informations afin de mettre à jour chaque modification. ➤ Une mise à jour dans la classification des risques a été réalisée, le processus est terminé depuis mars 2014. ➤ Deux cartes représentant le périmètre urbain ont été créées et sont mises à la disposition de la division prévention. ➤ La classification a tenu compte des changements d'usage et reflète mieux le territoire. ➤ Maintien de la communication avec les services de la géomatique et de l'urbanisme lorsqu'il y a un changement dans l'affectation d'un bâtiment qui entraînerait un changement de classification du niveau de risque. 	<p style="text-align: center;">100</p>
<p>ACTION #27 :</p> <p>Prévoir et maintenir des radios portatives en nombre suffisant pour tous les officiers. Établir un plan d'acquisition selon l'analyse des coûts engendrés afin que chaque véhicule possède une radio mobile.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2010, afin d'améliorer le système de communication, nous avons opté pour une communication numérique. ➤ Toutes les radios portatives et véhiculaires en nombre suffisant ont été changées dans l'ensemble des casernes. ➤ Cette technologie permet d'améliorer la réception et optimise la couverture plus particulièrement dans le secteur du Lac-Édouard. ➤ Nous nous assurons d'un programme d'entretien, et ce, de façon récurrente. 	<p style="text-align: center;">100</p>

ACTION #43 : Améliorer le système intégré de communication.	% réalisation
Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette démarche a été accomplie au cours de l'année 2010 afin d'améliorer le système de communication. ➤ L'entretien est assuré par une firme externe. ➤ Nous maintenons le bon fonctionnement. 	100

PRÉVENTION	
ACTION #28 : Maintenir à jour le programme d'évaluation et d'analyse des incidents et produire un rapport sur cette évaluation annuelle.	% réalisation
Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme sur l'analyse des incidents est mis en place et en continu. En fonction des incendies survenus sur le territoire dans l'année, le programme d'éducation du public est structuré en fonction des résultats de cette analyse. ➤ Un rapport d'analyse des incidents est rédigé annuellement. ➤ Des activités de prévention, des concours et de la sensibilisation par le biais des visites résidentielles ont été faites sur le thème de la prévention des causes dommageables sur le territoire, ces activités se poursuivent année après année. 	100
ACTION #29 : Consigner dans un registre chacune des interventions, rédiger un rapport sur le sujet et le transmettre annuellement au conseil de l'agglomération et compléter le rapport DSI-2003.	% réalisation
Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les rapports DSI-2003 sont complétés et transmis au MSP annuellement. ➤ Chacune des interventions est consignée dans un registre. ➤ Un rapport mensuel est transmis au conseil de l'agglomération. 	100
ACTION #30 : Utiliser ce rapport lors de l'élaboration des activités de prévention et de sensibilisation du public.	% réalisation
Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme sur l'analyse des incidents est mis en place et en fonction des incendies sur le territoire dans l'année 5 et en remontant de quelques années, nous sommes en mesure de reconnaître et d'identifier les causes les plus dommageables. 	100

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme d'éducation du public visera les causes représentant le plus de pertes de vie ou de dommages matériels. À chaque fin d'année, les stratégies sont établies en fonction de ces résultats. 	
<p>ACTION #31 :</p> <p>Compléter l'uniformisation de la réglementation de l'agglomération en prévention des incendies, dont l'installation d'un avertisseur de fumée.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réglementation actuelle exige l'installation d'avertisseur de fumée, cependant une mise à jour est nécessaire pour que le règlement nous outille mieux face à la réalité d'aujourd'hui. ➤ Le code de sécurité a été analysé et est en vigueur depuis mars 2013. Le SSIALT a basé sa prochaine réglementation sur les différentes normes en vigueur ainsi que sur les divers règlements municipaux afin d'uniformiser et d'appliquer un même règlement dans toute l'agglomération. ➤ La rédaction est complétée à l'exception de quelques finalités, à la suite de ces derniers petits ajouts, il y aura avis de motion et ensuite le règlement sera adopté. ➤ Nous prévoyons l'entrée en vigueur du règlement avant la fin de l'an 6. ➤ Adopté et en vigueur depuis le 21 juin 2016. ➤ Le Service est dans la rédaction d'un règlement d'uniformité sur l'ensemble du territoire en plus du règlement sur les alarmes incendie non fondées. ➤ Une communication a été enclenchée avec les autres municipalités sur le territoire (Lac-Édouard et La Bostonnais) pour travailler conjointement en lien avec l'émission de permis et le respect de la réglementation sur la prévention incendie (uniformisée). 	<p>100</p>
<p>ACTION #32 :</p> <p>Élaborer et appliquer un programme de prévention en s'inspirant du CNPI et procéder à l'inspection avec la collaboration des pompiers pour les risques faibles et moyens et d'un TPI pour les autres risques.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme d'inspection et de vérification des avertisseurs de fumée est en place et les pompiers remplissent des formulaires d'inspection pour chaque résidence. ➤ Le programme pour les risques élevés et très élevés est en place, des pompiers préventionnistes qualifiés font partie intégrante du programme et ledit programme est basé sur le CNPI 2010 modifié Québec (CBCS). ➤ Une directive au sujet du signalement des situations particulières a été élaborée pour que les pompiers puissent transférer à la division prévention des situations particulières, par exemple : accumulation anormale de matières combustibles. 	<p>100</p>

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Par ces programmes, beaucoup de situations particulières sont rapportées à la division, en lien avec chaque adresse où il y a une situation particulière, nous alimentons la centrale de répartition afin que ces derniers nous informent de la situation sur les ondes en cas d'appel à ces adresses. ➤ Une stratégie est établie en lien avec les industries sur le territoire pour s'assurer de leur conformité au niveau des travaux par points chauds. <p>⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans les tableaux A.1 et A.2 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	
<p>ACTION #33 :</p> <p>Maintenir un programme visant à appliquer des activités de sensibilisation du public, et ce, durant toute l'année.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des exercices d'évacuation dans les résidences pour personnes âgées, écoles, garderies et édifices publics ont été effectués. ➤ Des kiosques de prévention ont été érigés lors de la Semaine de prévention des incendies et pendant le temps des Fêtes. ➤ Une chronique de prévention appelée <i>L'Avertisseur</i> est publiée mensuellement toute l'année sur différents sujets de prévention. ➤ Des fiches de sensibilisation en prévention sont envoyées dans les comptes de taxes des villégiateurs. ➤ Des séances d'information et des conférences de prévention ont été présentées dans les écoles, garderies, RPA, etc., et ce, avec la Maison ToutRisque (outil éducatif). ➤ Le programme est en continu et en constante évolution pour assurer une efficacité au niveau éducation du public. 	<p>100</p>
<p>ACTION #36 :</p> <p>Concevoir huit à douze plans d'intervention par année pour les risques élevés et très élevés selon un plan établi et réalisé par la division prévention.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La conception de 14 plans d'intervention complètement fonctionnels dans l'ordinateur véhiculaire. ➤ La collecte de données pour 19 autres plans, en attente de conception. ➤ 48 plans d'intervention ont été conçus et sont disponibles à l'intérieur des ordinateurs véhiculaires des unités #201 (première autopompe d'attaque) et #501 (unité d'urgence). ➤ Des directives opérationnelles ont été alimentées avec la centrale afin que les répartiteurs puissent nous informer du numéro de plan relié à une adresse ou à un lieu d'intervention. 	<p>100</p>

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme est en continu pour assurer un nombre minimal de 8 plans par an. <p style="color: red;">⇒ Les informations détaillées se retrouvent en annexe dans le tableau A.3 servant à évaluer les indicateurs de performance.</p>	
<p>ACTION #37 :</p> <p>Appliquer le règlement de construction applicable sur le territoire en s'inspirant de Code de construction du Québec, et ce, particulièrement pour les établissements de soins tels qu'un centre d'éducation, une résidence supervisée, une maison de convalescence, etc., lesquels sont exclus par l'article 3.3 du règlement d'application de la Loi sur le bâtiment.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actuellement, le règlement municipal no 1000-73-2003 sur la prévention des incendies est appliqué sur l'ensemble du territoire par notre personnel. Ce règlement tient compte du CNPI 1995 avec les renvois au CNB 1995. ➤ Le Service est dans la rédaction d'un règlement d'uniformité sur l'ensemble du territoire en plus du règlement sur les alarmes incendie non fondées. ➤ Adopté et en vigueur depuis le 21 juin 2016. ➤ Une communication a été enclenchée avec les autres municipalités sur le territoire (Lac-Édouard et La Bostonnais) pour travailler conjointement en lien avec l'émission de permis et le respect de la réglementation sur la prévention incendie (uniformisée). 	<p>100</p>

AUTOPROTECTION	
<p>ACTION #38 :</p> <p>Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures d'autoprotection comme : installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte à une centrale ou la mise sur pied d'une brigade de pompiers ou avoir recours en permanence au service d'une ressource qualifiée en prévention.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors de l'application de nos programmes d'inspection des risques et d'éducation du public, des recommandations dans le respect de la législation municipale sont formulées dans les rapports d'inspection. ➤ L'approche est maintenue afin d'encourager l'autoprotection des bâtiments et surtout au niveau des secteurs plus éloignés des réseaux d'aqueducs et d'une caserne. 	<p>100</p>

<p>ACTION #39 :</p> <p>Sensibiliser les municipalités participantes, dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment, à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur le territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un plan de communication entre le Service technique, l'Urbanisme et le Service de sécurité incendie. La prévention se fait aussi par l'émission des permis de construction, chaque type de permis concerné par le règlement sur la prévention fait l'objet d'une note en prévention. ➤ L'arrimage a été maintenu dans la lecture de plans et devis, le tout est fait à l'aide d'un logiciel de lecture de plans et devis relié au Service technique de la Ville. ➤ Une communication a été enclenchée avec les autres municipalités sur le territoire (Lac-Édouard et La Bostonnais) pour travailler conjointement en lien avec l'émission de permis et le respect de la réglementation sur la prévention incendie (uniformisée). 	<p style="text-align: center;">100</p>
<p>ACTION #40 :</p> <p>Dispenser de la formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs dans les entreprises et les institutions sur le territoire, incluant les zecs et les pourvoiries.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir le programme et répondre aux demandes grandissantes de la population en assurant une continuité de ce programme. 	<p style="text-align: center;">100</p>
<p>ACTION #2 :</p> <p>Sensibiliser les employeurs aux avantages des ressources formées en sécurité incendie.</p>	<p style="text-align: center;">% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors de la formation dispensée dans les entreprises sur l'utilisation des extincteurs portatifs, les employeurs ont été sensibilisés à la mise en place de leur plan d'évacuation ainsi que d'une équipe de premiers intervenants. ➤ Des pratiques d'évacuation ont été faites. ➤ Des présentations multimédias et d'information sur la prévention des incendies ont été effectuées. ➤ Des dépliants et autres documents portant sur la prévention des incendies ont été distribués dans les entreprises pour qu'ils soient mis à la disponibilité des employés. ➤ Une chronique <i>L'Avertisseur</i> a été publiée en ayant comme sujet le plan de sécurité incendie en milieu de travail. ➤ Ajout d'une chronique dans l'infolettre de la chambre de commerce locale permettant d'aborder plusieurs thèmes qui touchent les milieux de travail et différentes entreprises (sécurité incendie). 	<p style="text-align: center;">100</p>

AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

<p>ACTION #44 :</p> <p>Mettre en place un comité et participer à un comité régional de concertation regroupant des partenaires tels que les policiers de la Sûreté du Québec, ambulanciers, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc.</p>	<p>% réalisation</p>
<p>Décrire la démarche pour atteindre le pourcentage de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De bonnes relations avec les autres partenaires sont maintenues. ➤ Visite des installations d'Hydro-Québec sur le mode de fonctionnement des ascenseurs en cas d'urgence. ➤ Des rencontres annuelles et post-mortem ont lieu avec les partenaires de la BTAQ et de la Sûreté du Québec. ➤ Le comité CCGRT a été mis en place, en support avec le ministère de la Sécurité publique, pour les différents risques sur notre territoire. ➤ Par contre, le processus afin de regrouper tous les organismes dans une même rencontre est difficilement réalisable, nous avons donc opté pour des rencontres individuelles avec ce groupe de partenaires afin de partager les connaissances ainsi que la collaboration. ➤ Nous avons participé à une formation sur les mesures d'urgence impliquant le CN en 2014. 	<p>100</p>

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	950	973	102
An 7	950	634	67
			n/a
			n/a
			n/a
Total:	1900	1607	85

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	73	77	105
An 7	77	66	86
			n/a
			n/a
			n/a
Total:	150	143	95

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	8	48	600
An 7	8	48	600
			n/a
			n/a
			n/a
Total:	16	96	600

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	64	2	62	50	81
An 7	58	2	56	56	100
					n/a
					n/a
					n/a

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	17	2	17	15	88
An 7	12	1	12	8	67
					n/a
					n/a
					n/a

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	9	9	100
An 7	9	9	100
			n/a
			n/a
			n/a

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	7	7	100
An 7	0	0	n/a
			n/a
			n/a
			n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	7	7	100
An 7	0	0	n/a
			n/a
			n/a
			n/a

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	0	0	n/a
An 7	0	0	n/a
			n/a
			n/a
			n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	9	5	56
An 7	6	6	100
			n/a
			n/a
			n/a

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	6	6	100	0	0	n/a
An 7	10	10	100	0	0	n/a
			n/a	0	0	n/a
			n/a	0	0	n/a
			n/a	0	0	n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	0	0	n/a	47	47	100
An 7	0	0	n/a	0	0	n/a
			n/a			n/a
			n/a			n/a
			n/a			n/a

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	5	5	100
An 7	6	6	100
			n/a
			n/a
			n/a
Total:	11	11	100

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	0	0	n/a
An 7	0	0	n/a
			n/a
			n/a
			n/a
Total:	0	0	n/a

Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 6	241	28	26	26	100
An 7	170	19	13	13	100
					n/a
					n/a
					n/a

Tableau A.16

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 6					n/a
An 7					n/a
An 3					n/a
An 4					n/a
An 5					n/a